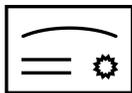


Comment soumettre votre demande



En Ligne : Demandez ou renouvelez votre permis d'agence à :

[Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés)

(<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>)



Par La Poste : Faites parvenir votre demande dûment remplie et vos documents à :
ServiceOntario

Bureau des services de permis d'exercer

C.P. 4500

Kingston (Ontario) K7L 0E1

Cette trousse de demande contient :

- **Des instructions** : Les pages 1 à 4 contiennent des conseils sur la manière de bien remplir la demande.
- **Un formulaire de demande** : Les pages 9 à 15 contiennent le Formulaire de demande de permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (propriétaire unique).
- **Une liste de vérification** : La page 15 contient une liste de vérification pour vous assurer que votre trousse de demande est entièrement remplie et prête à être soumise.

Instructions et pièces justificatives

Une agence en propriété individuelle est une entreprise non incorporée ayant pour propriétaire et exploitant une personne détenant un permis pour vendre les services suivants :

- **Agent de sécurité (AS)** : Personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à assurer la garde ou à effectuer des rondes de surveillance afin de protéger des personnes ou des biens.
- **Enquêteur privé (EP)** : Personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à mener des enquêtes afin de fournir des renseignements.
- **Agent de sécurité et enquêteur privé (double)** : Une personne peut être titulaire d'un permis d'AS et d'EP. Cependant, elle ne peut travailler en tant qu'AS et EP en même temps.

Pour remplir cette demande, vous devez :

- Être l'unique propriétaire de l'agence.
- Remplir tous les champs applicables des pages 9 à 15.

On vous demandera de fournir ce qui suit :

- Raison sociale (la raison sociale indiquée sur vos documents d'identification)
- Dénomination commerciale (si la dénomination est différente de la raison sociale)
- Numéro fédéral d'entreprise (NE9) (le cas échéant)
- Adresse du siège social de l'agence
- Adresse postale en Ontario (si elle diffère de l'adresse du siège social de l'agence ou si elle est à l'extérieur de l'Ontario)
- Numéro de téléphone d'affaires
- Adresse de courriel (pour recevoir des notifications sur la date à laquelle la demande a été remplie ou pour recevoir d'autres mises à jour et de la correspondance concernant la demande)
- Adresse de la succursale de l'agence et coordonnées du gestionnaire (si applicable, pour chaque succursale)

- Photographies des uniformes et des véhicules marqués de l'agence.
 - **Nouvelles demandes de permis d'agences d'agents de sécurité et doubles (agents de sécurité et enquêteurs privés)** : Ces photographies doivent être soumises au moment de la demande et peuvent être des maquettes.
 - **Demandes de renouvellement de permis d'agences d'agents de sécurité et double** : Ces photographies doivent être soumises si celles qui sont actuellement en dossier sont des maquettes ou si des changements ont été apportés aux uniformes ou aux véhicules marqués de l'agence. Les maquettes **ne seront pas** acceptées pour le renouvellement.
 - **Exemption d'uniforme** : Si l'agence demande à être exemptée d'uniforme, une lettre expliquant la raison de l'exemption doit être fournie avec la demande de permis. Conformément au paragraphe 35(3) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, les agences ne peuvent demander une exemption que s'ils fourniront un des services suivants :
 - Services de garde du corps
 - Services de prévention des pertes dans des environnements industriels, commerciaux, résidentiels ou de détail.
- Certificat valide d'assurance responsabilité générale commerciale
 - **Toutes les nouvelles demandes d'agences** : Un certificat valide d'assurance responsabilité générale commerciale **n'a pas** besoin d'être soumis au moment de la demande, sauf si vous souhaitez le faire. On vous demandera de soumettre un certificat d'assurance responsabilité générale commerciale d'au moins 2 000 000 \$ **par incident** lorsque la demande est prête à passer à l'étape suivante du processus. Vous devriez communiquer avec votre compagnie d'assurance au début du processus de demande pour éviter des retards imprévus.
 - **Toutes les demandes de renouvellement d'agences** : Un certificat valide d'assurance générale commerciale d'au moins 2 000 000 \$ **par incident** doit être soumis au moment de la demande, si le certificat en dossier n'est plus valide ou si des changements ont été apportés à l'assurance.
- Copie du permis d'armes à feu pour entreprise (le cas échéant)
- Les documents suivants pour le **propriétaire unique**, à soumettre avec la demande :
 - La **copie originale** de la vérification de son casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ), conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*. La VCJAJ doit avoir été délivrée au cours des six derniers mois ou ne doit pas dater de plus de six mois à partir de la date à laquelle vous soumettez la demande d'agence.
 - Une VCJAJ inclut ce qui suit :
 - Condamnations criminelles applicables
 - Déclaration de culpabilité en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.
 - Absolutions conditionnelles et inconditionnelles
 - Accusations en suspens, mandats d'arrêt et certaines ordonnances judiciaires
 - En Ontario, vous pouvez demander une VCJAJ auprès des autorités suivantes :
 - Service de police municipal
 - Service de police des Premières Nations
 - Police provinciale de l'Ontario
 - **Une VCJAJ provenant de fournisseurs tiers ne sera pas acceptée.**
 - **Pour obtenir plus de renseignements sur la façon d'obtenir une VCJAJ, veuillez visiter : [Vérifications de dossiers de police | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police)** (<https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police>).

- Des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux pièces d'identité acceptables délivrées par le gouvernement indiquées à la page 4 (Annexe A : Pièces d'identité acceptables). Les pièces d'identité doivent être en cours de validité (ne pas être expirées, suspendues ou révoquées) au moment de la demande.
 - Une pièce d'identité doit prouver l'identité de la personne. Elle doit comprendre le prénom et le nom ou le nom unique, la photographie, la signature et la date de naissance de cette personne.
 - Une pièce d'identité doit prouver l'admissibilité de la personne à travailler au Canada. Cette pièce d'identité doit comprendre le prénom et le nom ou le nom unique et la date de naissance de la personne.
- Pour voir les exigences s'appliquant aux agences, veuillez visiter : [Agents de sécurité et enquêteurs privés ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés) (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>).
- **Numéro de permis des services privés de sécurité et d'enquête (SPSE) de l'Ontario** : Le propriétaire unique aura ce numéro s'il détient actuellement ou a détenu auparavant un permis d'agence d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés de l'Ontario et s'il demande à renouveler le permis. Le paiement doit être fait par traite bancaire, chèque certifié ou mandat bancaire **établi à l'ordre du « ministre des Finances »**.
- Le paiement doit être fait par traite bancaire, chèque certifié ou mandat bancaire **établi à l'ordre du « ministre des Finances »**.

Conseil : Utilisez de l'encre **noire** ou **bleu foncé** pour remplir cette demande; **si vous faites une erreur, rayez-la**. Écrivez l'information exacte à côté de l'erreur et **apposez vos initiales juste après**.

Déclaration d'infractions

Important : Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions énumérées à l'Annexe B : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge, vous n'avez pas le droit de détenir un permis, à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier.

Cette demande oblige le propriétaire unique à répondre à la question suivante :

- « Avez-vous eu des condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier ou encore des déclarations de culpabilité ou des accusations en suspens non résolues pour des infractions en vertu des lois d'un pays, d'un État, d'une province ou d'un territoire? »

Si la réponse est **oui**, vous devez déclarer dans les champs de la page 12 les condamnations, déclarations de culpabilité ou accusations en suspens/pendantes qui ne sont pas indiquées sur votre VCJAJ. S'il vous faut plus de place, veuillez joindre une autre feuille.

Exemples de ce que vous devez déclarer sur la page 12

- Toutes les condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier (toutes les juridictions).
- Toutes les déclarations de culpabilité pour des infractions criminelles ayant abouti à des absolutions conditionnelles ou inconditionnelles (toutes les juridictions).
- Toutes les accusations criminelles en suspens/pendantes contre le propriétaire unique qui n'ont pas encore été résolues (toutes les juridictions).
- Condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales (p. ex., infractions au *Code de la route*) dans une province ou un territoire au Canada.
- Amendes non payées reliées à des infractions provinciales dans une province ou un territoire au Canada.

Remarque : « **Toutes les juridictions** » s'entend des lois d'un pays, d'un État, d'une province ou d'un territoire **quelconque**, pas seulement celles de l'Ontario et du Canada.

Exemples de ce que vous ne devez pas déclarer sur la page 12

- Condamnations pour lesquelles le propriétaire unique a reçu un pardon ou une suspension de casier.
- Condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand le propriétaire unique était adolescent comme il est défini aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Déclaration de consentement à la communication des renseignements

Assurez-vous d'avoir lu et compris tout ce qui est indiqué dans cette section. **Veillez écrire votre nom en caractères d'imprimerie**, et **signer** et **dater** le formulaire de demande (la date doit être dans les 90 jours de la soumission). Les demandes non signées et datées **ne peuvent pas** être traitées.

Modes de paiement

Coût

- **700,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés
- **1 400,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (double)

Modes de paiement acceptables

Pour les demandes envoyées par la poste, tous les paiements doivent être établis à l'ordre du « **ministre des Finances** ».

Modes de paiement acceptables par la **poste** : Traite bancaire Chèque certifié Mandat bancaire

Nous n'acceptons pas d'argent comptant ni de chèques personnels à titre de paiement pour les demandes.

- Une fois le paiement reçu, il est non remboursable. Cela comprend les paiements effectués pour des demandes qui sont refusées parce qu'elles sont inadmissibles, retournées ou retirées.

Note : Si une demande est retournée en raison d'erreurs ou de renseignements incomplets, le requérant aura 90 jours civils pour répondre. Si l'information exigée n'est pas soumise à ServiceOntario dans les 90 jours civils, la demande sera jugée close et le paiement sera conservé. Si l'information est soumise **après** 90 jours civils, le requérant devra soumettre une nouvelle demande et effectuer un nouveau paiement.

Annexe A : Pièces d'identité acceptables

Si le nom du propriétaire unique a changé et est différent de celui indiqué sur les pièces d'identité que vous fournissez, vous devez inclure le document de changement de nom délivré par le gouvernement.

Important : Des photocopies lisibles du recto et du verso de deux pièces d'identité acceptables délivrées par le gouvernement figurant dans la liste de « pièces d'identité acceptables » ci-dessous doivent être fournies **pour le propriétaire unique**. Vous ne pouvez pas fournir une seule pièce d'identité, même si elle remplit toutes les exigences.

Liste 1 :

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui prouve l'identité de la personne (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance).

- Tout permis de conduire valide
- Tout passeport valide (montrant la page avec photo et signature)
- Carte-photo de l'Ontario
- Carte d'identité du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (émise au cours des cinq (5) dernières années - recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Document de voyage canadien
- Document de demandeur d'asile (avec photo)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte d'identité provinciale avec photo (recto verso)

Liste 2 :

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui confirme l'admissibilité de la personne à travailler au Canada (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique et sa date de naissance).

- Certificat de naissance canadien
- Déclaration de naissance vivante (certifié)
- Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Carte de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Passeport canadien (page avec photo et signature)
- Carte de résident permanent (recto verso)
- Confirmation de résidence permanente
- Certificat de naturalisation (délivré avant le 1er janvier 1974)
- Permis de travail ou permis d'étude valide
- Fiche d'établissement (IMM1000)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte de service du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN)
- Vérification de statut d'immigrant permanent
- Certification de conservation de la citoyenneté
- Document de vérification de statut
- Carte d'identité d'immigrant canadien (IMM183)

Si le propriétaire unique n'a pas de pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement figurant dans la liste ci-dessous, veuillez communiquer avec le centre de contact de ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454 pour déterminer la validité des autres types de pièces d'identité. **[Vous pouvez aussi visiter : Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé \(individuel\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-privé-individuel)** (<https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-privé-individuel>) pour obtenir plus de renseignements sur les pièces d'identité.

Important : La carte Santé et la carte d'assurance sociale ne sont pas des documents d'identification acceptables.



Annexe B : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge.

- Vous pouvez prendre connaissance de ces infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante : [Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037) (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037).

Si vous avez eu une condamnation pour l'une des infractions suivantes et que vous n'avez pas reçu un pardon ou une suspension de casier, vous n'avez pas le droit de détenir un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé d'agence.

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 57 (1)	Faux ou usage de faux en matière de passeport
2	Article 83.02	Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes
3	Article 83.03	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes
4	Article 83.04	Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes
5	Article 83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste
6	Article 83.19	Facilitation d'une activité terroriste
7	Article 83.21	Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste
8	Article 83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste
9	Article 83.23	Héberger ou cacher des terroristes
10	Article 83.231	Incitation à craindre des activités terroristes
11	Paragraphe 121 (1)	Fraudes envers le gouvernement
12	Article 129	Infractions relatives aux agents de la paix
13	Article 130	Prétendre faussement être un agent de la paix
14	Article 151	Contacts sexuels
15	Article 152	Incitation à des contacts sexuels
16	Article 153	Exploitation sexuelle
17	Article 153.1	Personnes en situation d'autorité
18	Article 163.1	Pornographie juvénile - production, distribution, etc.
19	Article 170	Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur
20	Article 172.1	Leurre
21	Article 220	Le fait de causer la mort par négligence criminelle
22	Article 235	Meurtre - premier ou deuxième degré
23	Article 239	Tentative de meurtre
24	Article 244	Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu
25	Article 245	Fait d'administrer une substance délétère
26	Article 264	Harcèlement criminel
27	Article 267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
28	Article 268	Voies de fait graves
29	Article 269.1	Torture
30	Alinéa 270 (1) (a)	Voies de fait contre un agent de la paix

Élément	Disposition	Description
31	Article 270.1	Désarmer un agent de la paix
32	Article 272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles
33	Article 273	Agression sexuelle grave
34	Paragraphe 279 (1)	Enlèvement
35	Article 279.1	Prise d'otage
36	Article 280	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans
37	Article 281	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans
38	Article 282	Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde
39	Article 283	Enlèvement
40	Article 318	Encouragement au génocide
41	Article 319	Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine
42	Article 324	Vol par dépositaire de choses frappées de saisie
43	Article 326	Vol de service de télécommunication
44	Alinéa 334 (a)	Vol de plus de 5 000 \$
45	Paragraphe 342 (1)	Vol, etc. de cartes de crédit
46	Article 344	Vol qualifié
47	Article 345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol
48	Article 346	Extorsion
49	Article 348	Introduction par effraction dans un dessein criminel
50	Article 356	Vol de courrier
51	Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1	
52	Article 362	Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration
53	Article 363	Obtention par fraude de la signature d'une valeur
54	Article 367	Faux
55	Article 368	Emploi d'un document contrefait
56	Article 374	Rédaction non autorisée d'un document
57	Article 375	Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait
58	Alinéa 380 (1) (a)	Fraude de plus de 5 000 \$
59	Article 382	Manipulations frauduleuses d'opérations boursières
60	Article 385	Cacher frauduleusement des titres
61	Article 386	Enregistrement frauduleux de titre
62	Article 387	Vente frauduleuse d'un bien immeuble
63	Article 388	Reçu destiné à tromper
64	Article 389	Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent
65	Article 390	Reçus frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>

Élément	Disposition	Description
66	Article 392	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers
67	Paragraphe 393 (1)	Fraude en matière de prix de passage, etc.
68	Article 394	Fraudes relatives aux minéraux précieux
69	Article 394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement
70	Article 396	Infractions relatives aux mines
71	Article 407	Contrefaçon d'une marque de commerce
72	Article 423	Intimidation
73	Article 423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire
74	Paragraphe 430 (4.1)	Méfait : culte religieux
75	Article 433	Incendie criminel : danger pour la vie humaine
76	Article 434	Incendie criminel : dommages matériels
77	Article 434.1	Incendie criminel : biens propres
78	Article 435	Incendie criminel : intention frauduleuse
79	Article 436	Incendie criminel par négligence
80	Article 462.31	Recyclage des produits de la criminalité
81	Article 467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle

Tableau 2 - Infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada)

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 5 (1)	Trafic de substances
2	Paragraphe 6 (1)	Importation et exportation

Les demandes remplies incorrectement seront retournées.

Renseignements sur l'agence

Veillez sélectionner le type de permis pour lequel est faite cette demande (un seul choix) :

S'il s'agit d'un renouvellement, voulez-vous changer votre type de permis Oui Non

- Permis d'agence d'agents de sécurité (700 \$)
- Permis d'agence d'enquêteurs privés (700 \$)
- Permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (double) (1 400 \$)

Veillez fournir les renseignements suivants :

Raison sociale (la raison sociale indiquée sur vos documents d'identification)

Dénomination commerciale (si la dénomination est différente de la raison sociale)

Le propriétaire unique a-t-il un numéro fédéral d'entreprise (NE9) (numéro à 9 chiffres)?

- Oui Non

Si **oui**, veuillez fournir le NE9.

S'il s'agit d'un renouvellement d'agence, veuillez fournir :

Numéro de permis SPSE d'agence de l'Ontario

Adresse du siège social de l'agence

Remarque : Les cases postales (C.P.) ne sont pas acceptées.

N° d'unité/ d'appartement	Adresse de voirie	Route rurale
Ville/Municipalité	Province/Territoire/État	Code postal/Zip
Pays		
Numéro de téléphone d'affaires		Adresse de courriel

Le siège social de l'agence est situé dans :

- un édifice à bureaux ou des locaux commerciaux similaires **ou** une résidence privée

Adresse postale en Ontario

Remarque : À remplir uniquement si elle est différente de l'adresse du siège social de l'agence.

N° d'unité/ d'appartement	Adresse de voirie			C.P.
Ville/Municipalité	Code postal	Province	Pays	

Adresse de la succursale et coordonnées du gestionnaire de l'agence

Remarque : Les cases postales (C.P.) ne sont pas acceptées.

Adresse de la succursale en Ontario

Remarque : Veuillez ajouter des feuilles si vous avez plusieurs succursales.

N° d'unité/ d'appartement	Adresse de voirie			
Ville/Municipalité	Code postal	Province	Pays	

La succursale de l'agence est située à :

un édifice à bureaux ou des locaux commerciaux similaires **ou** une résidence privée

Coordonnées du gestionnaire de la succursale

Nom/Nom unique du gestionnaire

Prénom du gestionnaire	Numéro de téléphone d'affaires
------------------------	--------------------------------

Adresse de courriel

Renseignements supplémentaires

L'agence utilisera-t-elle ce qui suit (veuillez sélectionner tout ce qui s'applique) :

- Uniformes (des photographies en couleur du devant et de l'arrière de tous les éléments d'uniforme sont requises), **et/ou**
- Exemption d'uniforme
- Si l'agence demande pour la première fois une exemption d'uniforme, une lettre expliquant la raison de l'exemption doit être fournie. Les agences ne peuvent demander une exemption d'uniforme que si elles fourniront des services de garde du corps ou de prévention des pertes.
 - Si l'agence s'est déjà vu accorder une exemption par le passé, vous devez cocher cette case pour confirmer que vous n'utilisez pas les uniformes dans le but de fournir des services de garde du corps ou de prévention des pertes.
- Véhicules marqués (des photographies en couleur des quatre côtés des véhicules marqués sont exigées)
- Armes à feu (une copie d'un permis valide d'armes à feu pour entreprise est exigée)
- Matraques
- Menottes
- Chiens de garde

Renseignements sur le propriétaire unique

Important : Vos prénom et nom, ou nom unique, doivent concorder sur les deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous incluez dans cette demande de permis.

Avez-vous un nom unique? Si **oui**, saisissez votre nom dans le champ **Nom/Nom unique** ci-dessous.

Oui Non

Nom/Nom unique

Prénom	Autre(s) prénom(s)
--------	--------------------

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Adresse résidentielle

Remarque : Les cases postales (C.P.) ne sont pas acceptées.

N° d'unité/ d'appartement	Adresse de voirie	Route rurale
------------------------------	-------------------	--------------

Ville/Municipalité	Province/Territoire/État	Code postal/Zip
--------------------	--------------------------	-----------------

Pays

Numéro de téléphone principal	Numéro de téléphone secondaire
-------------------------------	--------------------------------

Adresse de courriel

Veillez répondre à toutes les questions dans cette section

1. Avez-vous déjà eu un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé en Ontario?

Oui Non

Si **oui**, veuillez indiquer le numéro de permis :

2. Avez-vous déjà utilisé ou exploité une agence d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés sous un nom autre que celui sous lequel cette demande est soumise?

Oui Non

Si **oui**, veuillez indiquer le ou les noms d'agence et numéros de permis :

3. Y-a-t-il des personnes, autres qu'un membre de l'entité commerciale, qui ont ou pourraient avoir un intérêt financier ou autre dans l'entreprise?

Oui Non

Si **oui**, veuillez fournir des détails :

4. Avez-vous déclaré faillite au cours des cinq dernières années ou êtes-vous en train de le faire?

Oui Non

Si **oui**, veuillez fournir des détails :

5. Avez-vous déjà été propriétaire, associé, dirigeant ou administrateur d'une entreprise qui a déclaré faillite ou qui est en train de le faire?

Oui Non

Si **oui**, veuillez fournir des détails :

6. Êtes-vous légalement autorisé à travailler au Canada?

Oui Non

Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ)

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les dirigeants d'agences doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Avez-vous inclus la **copie originale** de votre VCJAJ délivrée au cours des six (6) derniers mois?

Oui Non

Déclaration d'infractions

Important : Si vous avez été **condamné** pour **l'une ou l'autre** des infractions énumérées à l'**Annexe A** :

Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge, vous **n'avez pas le droit** de détenir un permis, à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier.

Votre VCJAJ contient-elle des condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier ou encore des déclarations de culpabilité ou des accusations en suspens non résolues?

Exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier
- Déclarations de culpabilité (incluant les infractions pour lesquelles vous avez reçu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle)
- Accusations criminelles en suspens/pendantes (non résolues)

Oui Non

Avez-vous des condamnations, déclarations de culpabilité ou accusations en suspens (non résolues) pour des infractions en vertu des lois d'un pays ou d'un État?

Exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon (à l'extérieur du pays)
- Accusations criminelles en suspens/pendantes (non résolues) (à l'extérieur du pays)
- **Remarque** : Extérieur du pays s'entend d'un pays ou d'un État en dehors du Canada

Oui Non

Avez-vous des condamnations ou des déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction commise en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada ou encore des amendes imposées pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration?

Exemples de ce que vous devez déclarer :

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au *Code de la route*) émises par une province ou un territoire au Canada
- Amendes reliées à des infractions provinciales qui sont impayées

Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions qui précèdent, veuillez déclarer dans le tableau ci-dessous les infractions, déclarations de culpabilité ou amendes impayées qui ne figurent pas dans votre VCJAJ. Si vous avez besoin de plus de place, ajoutez une autre feuille.

- **Important :** Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous omettez d'indiquer le mois et l'année, votre demande sera considérée incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous ne vous souvenez plus de la date exacte de l'infraction, veuillez répondre du mieux que vous pouvez.
- **Ne déclarez pas** des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ou encore des condamnations et des déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand vous étiez adolescent comme il est défini aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Infraction	Date (mm/aaaa)	Ville, province/territoire/État	Pays	Service de police	État/résultat

Déclaration de consentement à la communication des renseignements

Je consens, au nom du registraire ou de toute personne autorisée par le registraire et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), à recueillir de l'information sur toute affaire reliée aux condamnations ou déclarations de culpabilité en vertu d'une loi du Canada jusqu'à la date de déclaration pour laquelle un pardon ou une suspension de casier en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) n'a pas été émise ou accordée, toutes les condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, toutes les amendes pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration, toutes les condamnations pour des infractions criminelles en vertu des lois d'autres juridictions pour lesquelles un pardon n'a pas été émis ou accordé, toutes les accusations pour de présumées infractions à une loi du Canada qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration, et toutes les accusations pour de présumées infractions aux lois d'une autre juridiction qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration; et cela inclut les vérifications des dossiers financiers et de solvabilité qui sont menées.

Ce consentement est accordé conformément à l'alinéa 42(1)(b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Je consens à ce que soient entièrement divulgués à la DSPSE par un service de police, un employeur, une organisation, une entreprise ou une personne à qui une copie signée, une photocopie ou une télécopie de ce consentement est remise, des renseignements, avis, rapports, dossiers, documents ou copies de ceux-ci, sous toute forme demandée. Ces renseignements peuvent inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- Dossiers de police et historique de l'implication policière, incluant les rapports et condamnations fédéraux et provinciaux, les incidents locaux et les renseignements.
- Renseignements financiers, incluant les vérifications de l'agence d'évaluation du crédit et des banques.

Je comprends que tous les renseignements obtenus pendant cette vérification des antécédents peuvent être divulgués par le registraire, ou toute personne autorisée par celui-ci, afin de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés.

Je consens à ce que les autorités enquêtent sur mon statut d'immigration au Canada et à ce que les services d'immigration divulguent les résultats d'une enquête au registraire ou à toute personne autorisée par le registraire.

Je suis pleinement au courant de mes droits et responsabilités de détenteur de permis en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

Signature de la décharge de responsabilité

Par la présente, je libère et décharge à jamais Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario de tous recours, réclamations et demandes pour dommages et perte ou blessure quels qu'ils soient que je pourrais subir par la suite après avoir divulgué mes renseignements dans le cadre du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit sciemment de faux renseignements dans une demande en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et peut se voir refuser un permis ou sa demande de permis.

Nom du propriétaire unique

Signature du propriétaire unique

Date (mm/jj/aaaa)

Les renseignements fournis sont recueillis en vertu de l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* aux fins d'inscription d'un employeur en vertu de la loi. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le centre de contact de ServiceOntario au 416-212-1650, ou sans frais au 1-866-767-7454.

Paiement

Type de paiement (établi à l'ordre du « ministre des Finances ») :

- Traite bancaire
- Chèque certifié
- Mandat bancaire

Montant du paiement (choisir un montant) :

- 700,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité ou d'enquêteur privé
- 1 400,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (double)

Liste de vérification

Avant de poster votre demande, assurez-vous d'avoir :

- Rempli tous les champs applicables sur les pages 9 à 15.
- Nouvelles demandes de permis d'agences d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (double)** : Fourni des photographies en couleur des uniformes (devant et derrière) et des véhicules marqués (quatre côtés). Les photographies peuvent être des maquettes.
- Demandes de renouvellement de permis d'agences d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (double)** : Fourni des photographies en couleur des uniformes (devant et derrière) et des véhicules marqués (quatre côtés si les photos actuellement en dossier sont des maquettes ou si des changements ont été apportés aux uniformes ou aux véhicules marqués. Les maquettes ne seront pas acceptées pour le renouvellement.
- Fourni un document valide d'enregistrement du nom d'entreprise, si le nom du propriétaire unique est différent de la raison sociale.
- Fourni un certificat valide d'assurance responsabilité générale commerciale d'au moins 2 000 000 \$ **par incident**.

Toutes les nouvelles demandes d'agences : Un certificat de responsabilité générale commerciale n'a pas besoin d'être présenté au moment de la demande, on vous demandera de fournir une copie plus tard pendant le processus de demande. Vous devez fournir la preuve d'assurance lorsqu'on la réclame afin que la demande soit traitée.

- Fourni une adresse postale en Ontario.
- Fourni un paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou mandat bancaire établi à l'ordre du « ministre des Finances »).

Le propriétaire unique doit avoir :

- Rempli les renseignements sur le propriétaire unique
- Fourni la **copie originale** de la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) délivrée au cours des six derniers mois.
- Fourni des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux pièces d'identité acceptables.

Veillez poster votre demande dûment remplie à :

ServiceOntario

Bureau des services de permis d'exercer

C.P. 4500

Kingston (Ontario) K7L 0E1